

L'INDICE DE DÉPENSE DE CHALEUR (IDC)

NICOLAS VELEBIT, TERRAGIR ENERGIE SOLIDAIRE

QUI SUIS-JE?

- Chargé de Projet opérations dans les quartiers d'habitations à Terragir énergie solidaire
- Concessionnaire IDC de l'Etat de Genève

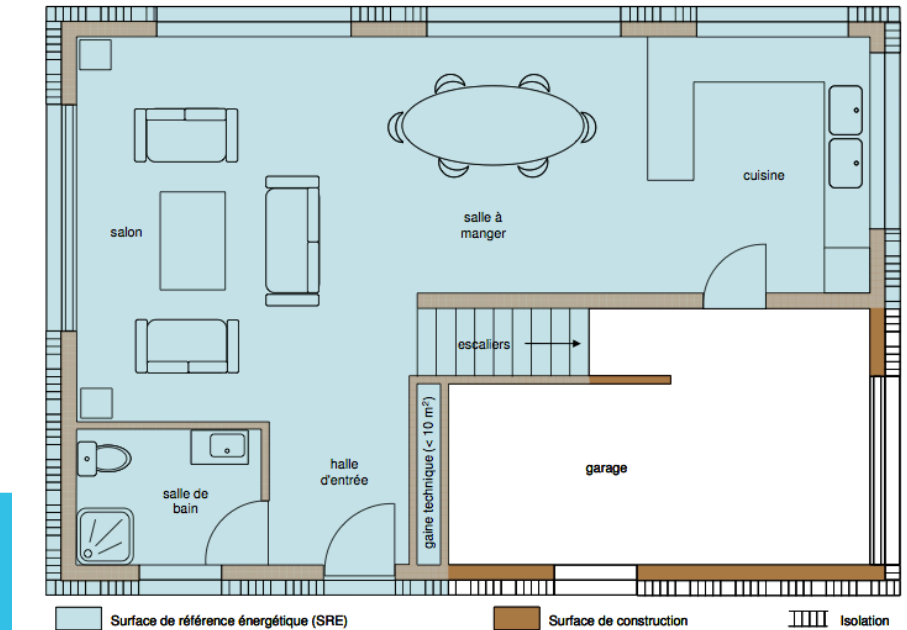
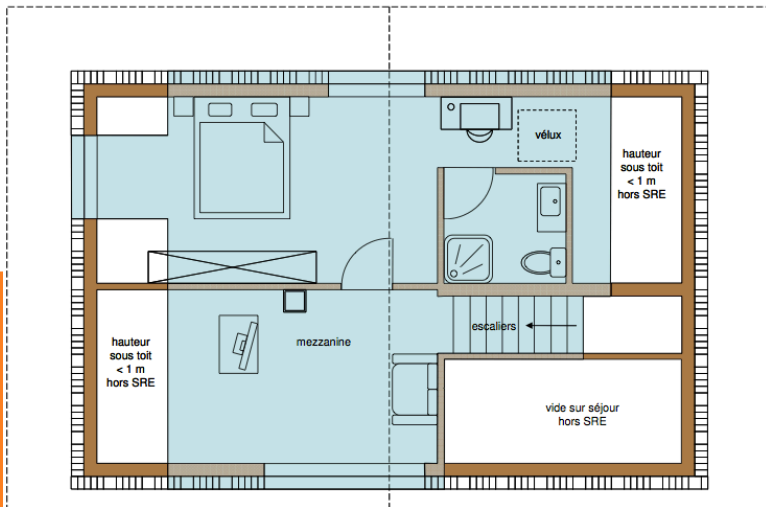
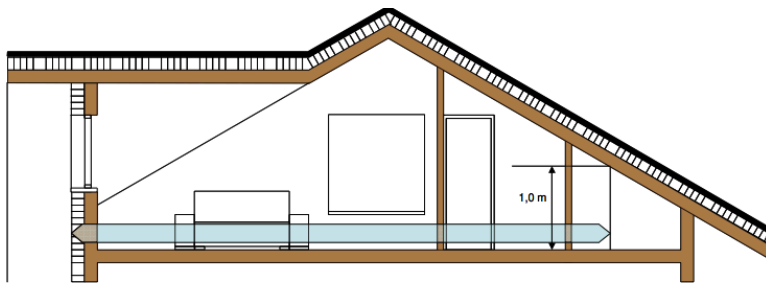
DÉFINITION

- L'indice de dépense de chaleur (IDC) comme son nom l'indique permet d'estimer la consommation en chauffage au mètre carré (en mégajoule par mètre carré et par an, soit MJ/m²an) de tout bâtiment chauffé.
- Cet indice a comme avantage de ramener la consommation de tout bâtiment à une valeur de référence
- Ainsi, un bâtiment des années 1970 possède un IDC d'environ 800 MJ/m²an ce qui correspond à 22 litres de mazout par m²an alors qu'un bâtiment Minergie possède lui un IDC d'environ 120 MJ/m²an.



SURFACE DE RÉFÉRENCE ÉNERGÉTIQUE (SRE)

- Le calcul de l'DC va intégrer une surface spécifique du bâtiment relative au chauffage, appelée la Surface de référence Énergétique (SRE)

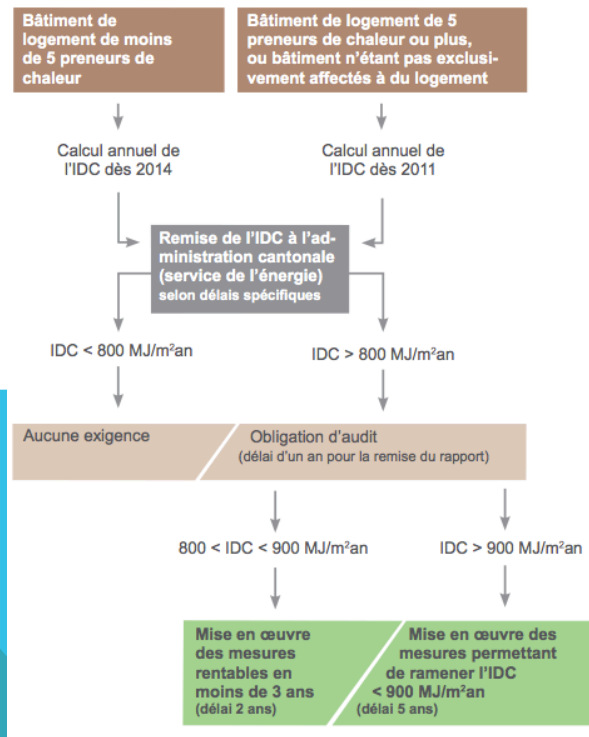


ENERGIE DE CHAUFFAGE & CO

- Le calcul intègre aussi la consommation annuelle en énergie de chauffage et en eau chaude sanitaire (ECS) du bâtiment, le type de combustible utilisé, la fonctionnalité du bâtiment et sa SRE, il est possible de calculer l'IDC.

RESULTATS

- Connaissant ces paramètres, il est possible de savoir si le bâtiment possède une consommation en chauffage et en ECS qui excède ou non les valeurs de référence.
- Si l'indice est supérieur à la limite prescrite, soit 800 MJ/m²an, le propriétaire sera légalement tenu de faire un audit énergétique.
- Ensuite, le propriétaire est tenu de mettre en place des mesures d'assainissement avec un délai qui diffère si l'IDC calculé est inférieur ou supérieur à 900 MJ/m²an



PROCEDURE

- **Le propriétaire reçoit une lettre officielle de l'OCEN l'engageant à effectuer dans un délai imparti le calcul de trois IDC correspondant aux consommations en chaleur des trois années qui viennent de s'écouler.**
- **Les trois IDC permettront de calculer un IDC moyen qui sera déterminant pour l'administration cantonale.**
- **La personne soumise au calcul contacte alors un concessionnaire agréé par l'OCEN. Ce dernier demandera au propriétaire de lui fournir la consommation en chauffage et ECS ainsi que la SRE du bâtiment avec des plans ou croquis justifiant de cette dernière. Si le propriétaire ne peut lui transmettre ces documents, le concessionnaire fera le nécessaire pour calculer lui-même la SRE.**

Merci pour votre attention!

